Question avec demande de réponse orale O-000069/2020

à la Commission

Article 136 du règlement intérieur

Lucia Ďuriš Nicholsonová, Maria Walsh, Marianne Vind, Ilana Cicurel, Elena Lizzi, Kim Van Sparrentak, Anna Zalewska
au nom de la commission de l’emploi et des affaires sociales

Objet: Recommandation du Conseil en matière d’enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l’équité sociale et de la résilience

Compte tenu de la recommandation du Conseil sur l’EFP, la commission EMPL se pose plusieurs questions:

1. La crise de la COVID-19 a rendu plus pressante la nécessité d’améliorer les solutions de formation numérique et de garantir l’égalité d’accès aux compétences, outils et technologies numériques pour les apprenants, les enseignants et les formateurs. Comment la Commission entend-elle aider les États membres à promouvoir la modernisation numérique de l’EFP et l’apprentissage à distance, en garantissant l’accessibilité et l’acquisition des compétences nécessaires pour tous? Comment cela pourrait-il être coordonné et contrôlé conjointement avec les États membres?

2. La proposition prévoit un certain nombre d’objectifs qualitatifs à atteindre d’ici 2025. Comment la Commission compte-t-elle aider les États membres à atteindre ces objectifs, notamment par le biais du cadre de qualité pour les apprentissages et du programme Erasmus? Comment entend-elle suivre les progrès réalisés et transmettre ces informations au Parlement et au Conseil? Comment compte-t-elle améliorer les méthodes de suivi des diplômés de l’EFP?

3. On observe un manque de cohérence et un décalage entre le secteur de l’EFP et le système d’enseignement général, l’EFP étant souvent considéré comme un choix moins attrayant, en dépit d’une demande constante pour plus de professionnels issus de ces filières. Que fait la Commission pour renforcer l’attractivité de l’EFP et assurer la cohérence ainsi que les synergies entre les deux systèmes d’enseignement? Que prévoit la Commission au niveau européen pour améliorer la communication sur l’EFP? Comment peut-elle aider les États membres à mieux coordonner les actions au niveau de l’Union européenne?

4. Quelles mesures la Commission entend-elle prendre pour soutenir les États membres afin qu’ils garantissent que les programmes d’EFP soient de grande qualité, inclusifs et offrent des chances égales à tous, en particulier aux groupes vulnérables, y compris dans les régions rurales ou isolées? Quelles actions entend-elle entreprendre pour faire en sorte qu’un EFP de qualité et inclusif soit un droit pour tous les apprenants, tel qu’il est consacré par le socle européen des droits sociaux?

5. Comment la Commission envisage-t-elle de garantir des apprentissages de qualité, diversifiés et sur mesure? Compte-t-elle réviser le cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité?

6. Compte tenu du caractère volontaire de la recommandation, comment la Commission envisage-t-elle d’encourager les États membres à réformer leurs systèmes d’EFP et de suivre les progrès réalisés dans ce domaine?

Dépôt: 29/10/2020

Échéance: 30/01/2021